

Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Nom du Projet : **Projet d'Amélioration de la Formation et de l'Insertion dans les Secteurs Agricole et des Mines (PAFISAM)**

Avis d'Appel d'Offres International N°DAOI/004/2022/PAFISAM

1. Le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour réaliser le Projet d'Amélioration de la Formation et de l'Insertion dans les Secteurs Agricole et des Mines. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre des marchés relatifs à la fourniture et au montage d'installations des équipements techniques et didactiques pour les Institutions d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle bénéficiaires.

2. Le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles pour fournir les équipements s'y rapportant dans un délai maximal de quatre (4) mois. L'Appel d'Offres International se déroulera conformément aux procédures de l'Agence pour un appel d'offres en une étape.

3. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi précisément au bureau de la PRMP du METFP- E à Taouyah roghané / corniche nord, Commune de Ratoma BP :6278 Conakry- Rep de Guinée (3ème étage) du lundi au vendredi de 9h 00 à 17h 00., et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la Division des Marchés Publics de 8h 00 à 16h 00. Mr. CAMARA KABA Tél : 621 283 436/ 664 937 421. Email : camarakaba78@gmail.com, Mme. CONDE KOUDANI Tél 628 333 329/ 662 303 930. Email : koudanic@gmail.com et Mr. SOUMAH ABOUBACAR II Tél :628457928 Email : aboubacarsoumah402@gmail.com.

4. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet (version électronique Clé USB) en *français* au bureau de la PRMP du METFP- E à Taouyah roghané / corniche nord, Commune de Ratoma BP :6278 Conakry- Rep de Guinée (3ème étage) du lundi au vendredi de 9h 00 à 17h 00, contre un paiement non remboursable de

1 500 000 GNF (Un Million Cinq Cent Mille francs guinéens), réparti comme suit :

- 50% au compte N° 4111071 « Receveur Central du Trésor »

Code SWIFT : REPCGNGN

Code Banque : 001

Code Agence : 190

N de Compte : 2011000136

Clé : 10

RIB : 0011902011000136-10

- 30% au compte N° 2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG

Code SWIFT : REPCGNGN

Code Banque : 001

Code Agence : 190

N de Compte : 2011000407

Clé : 70

RIB : 0011902011000407-70

- 20% au compte du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi du Receveur Central du Trésor Public

Code SWIFT : REPCGNGN

Code Banque : 001

Code Agence : 190

N de Compte : 2011000148

Clé : 71

RIB : 0011902011000148-71

5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahiers des Clauses Administratives et Générales sont ceux du *Dossier Type d'Appel d'Offres pour Équipements – Conception, Fourniture et Montage d'installations* de l'Agence Française de Développement conformément et aux termes des conventions de financements (CGN1196 et CGN1217).

6. Les offres devront être soumises en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies à la Division des Marchés Publics du METFP-E au plus tard le **02 février 2022 à 12 heures**. Une copie électronique identique (format pdf) verrouillée par mot de passe doit être transmise à l'AFD par un système de transfert de gros fichiers à l'adresse doumbouyam@afd.fr. Le mot de passe sera transmis le lendemain de l'ouverture des plis à la même adresse. **Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.**

Chaque offre doit comprendre une garantie bancaire de soumission équivalant à 3% du montant du lot ou des lots pour lesquels le soumissionnaire propose une offre qui demeure valide pendant 28 jours après l'expiration de la durée de la validité de l'offre. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date prévue pour leur dépôt.

7. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent dans la salle de réunion du METFP-E le **02 février 2023 à 12 heures 30 minutes**. Cette présence étant vivement recommandée.

8. Les exigences en matière de qualifications sont :

a - Chiffres d'Affaires : Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen attesté par la fourniture des états financiers certifiés par un auditeur agréé sur les cinq (05) dernières années au moins égal à 2 fois le montant hors taxe de l'offre du lot ou des lots pour lesquels le soumissionnaire propose une offre.

b - Expérience Générale dans le domaine de l'Appel d'Offres : Avoir réalisé en tant que Fournisseur, filiale ou agence agréée au moins trois (3) marchés de fournitures similaires en nature, complexité et montants durant les cinq (5) dernières années. A cet effet joindre à son offre la liste des marchés similaires exécutés sur la période revue et copie des documents attestant que ces marchés ont été exécutés avec satisfaction.

c - Expérience Spécifique concluante dans le domaine de l'Appel d'Offres : Avoir participé en tant que Fournisseur, Ensemblier, membre d'un groupement1, ou sous-traitant dans au moins un (1) marché similaire en nature, en complexité et en montants dans le domaine de l'enseignement technique et formation professionnelle au cours des 5 dernières années jusqu'à la date limite de remise des offres de manière satisfaisante et achevés pour l'essentiel (on entend un achèvement à 90% ou plus des travaux prévus au marché) d'un montant au moins égal à celui de son offre pour le lot ou les lots soumissionnés.

9. La redevance de régulation :

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,6% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

10. La législation régissant l'appel d'offres est celle en vigueur en République de Guinée.

Conakry, le 14/12/2022

Le Ministre

Alpha Bacar BARRY

